

**TERMES DE REFERENCE DU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR UNE
CARTOGRAPHIE ET ETUDE RELATIVE AU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES
SECTEURS AUTRES QUE LA VANILLE, DANS LA REGION SAVA**

Projet :	OIT/SAVABE - Soutenir les Acteurs de la Vanille au Bénéfice des Enfants
Titre de la consultation:	Cartographie des acteurs et étude relative au travail des enfants dans les secteurs autres que la vanille dans la région SAVA
Nombre de lot :	unique (1)
Organisation :	Organisation internationale du Travail (OIT)
Durée de service :	60jours (à titre indicatif : de 20 Novembre 2018 au 20 janvier 2019)
Type du contrat :	contrat de Collaborateur externe ou contrat de service
Lieu d'intervention :	Région SAVA
Financement :	Projet SAVABE MDG/16/01M/USA

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le travail des enfants est une violation des droits humains. Le travail des enfants a un effet néfaste sur la santé et le développement physique, mental, spirituel, moral ou social de l'enfant et porte préjudice à sa réussite scolaire. Sur le long terme il limite ses chances d'accéder au marché du travail dans de bonnes conditions et constitue un facteur de la reconduction du cycle de pauvreté aussi bien pour l'individu que pour son pays.

L'Etat malgache a signé et ratifié le 31 mai 2000 la Convention n° 138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi et le 4 octobre 2001 la Convention n° 182 sur les pires formes du travail des enfants. Madagascar a réalisé des progrès dans la mise en œuvre de ces Conventions, en mettant en place les cadres législatif, légal et institutionnel ainsi qu'un Plan d'action lui permettant de renforcer la prévention, l'abolition et le contrôle du travail des enfants.

Les statistiques issues de l'Enquête nationale sur le travail des enfants réalisée en 2007 ont révélé l'existence de 97 000 enfants, soit 33,4% des enfants de 5 à 17 ans, économiquement actifs dans la région SAVA et 72 000 enfants, soit 24,7% des enfants et 74% des enfants économiquement actifs astreints à un travail dommageable. Selon le rapport sur le travail des enfants de 2015, quatre secteurs de pires formes de travail ont été recensés à Madagascar : a) l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, b) le travail domestique, c) le travail dangereux et insalubre en milieu urbain et rural et d) le travail dans les mines et carrières.

L'OIT considère la région SAVA comme stratégique en matière de lutte contre travail des enfants en raison de sa position économique et les liens entre les facteurs économiques et la prévalence du travail des enfants dans cette région. Si la recherche conduite sous l'égide de l'OIT en 2011 a relevé l'existence d'environ 20 000 enfants travaillant dans la filière vanille dans la région, l'opacité des informations concernant les (77 000) enfants travailleurs dans les autres secteurs et l'insuffisance des réponses à leur problème s'apparentent comme une violation de leurs droits. Ayant comme objectif de promouvoir l'égalité de chances en matière de droits relatifs au travail et à l'emploi, l'OIT compte de réduire significativement et durablement le nombre d'enfants victimes du travail des enfants en cernant la problématique et en dressant un état des lieux des acteurs sociaux intervenant dans la lutte contre le travail des enfants.

C'est dans l'optique d'un renforcement de la prévention, abolition et contrôle du travail des enfants que l'OIT prévoit de recruter, par le biais du projet SAVABE, un/une consultant(e) ou cabinet de consultants pour réaliser un état des lieux du travail des enfants dans les secteurs d'activité autres que la filière vanille ainsi qu'une cartographie et analyse des structures, services et systèmes intervenant dans la lutte contre le travail des enfants dans la région SAVA.

Cette étude contribuera à l'atteinte de la cible 8.7 des ODD : "Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains, interdire et éliminer le travail des enfants sous toutes ses formes, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et d'ici à 2025 mettre un terme à toutes les formes de travail des enfants." repris par la Déclaration de Buenos Aires 2017.

Elle sera liée à l'Axe stratégique numéro 4 du PND : « Capital humain adéquat au processus de développement » et permettra au projet de contribuer à la mise en œuvre du Programme Pays Travail Décent pour Madagascar, en particulier la priorité 2 sur « Améliorer la productivité du travail par la promotion du dialogue social, le droit du travail et la sécurité sociale », et en particulier « la lutte contre les pires formes de travail des enfants est intensifiée », et « l'application de la législation en faveur du travail décent est renforcée ».

Cette consultance permettra également d'atteindre le résultat 5 du projet suivi et évaluation du projet BIT/SAVABE « Le système de suivi et évaluation du projet est développé et permet de suivre et d'évaluer d'une manière efficace la performance du projet. »

II. OBJECTIFS DE LA MISSION

Objectif général

L'objectif général de l'étude est de réduire significativement et durablement le nombre d'enfants victimes du travail des enfants, en cernant la situation des enfants travailleurs et les mécanismes de prévention et de lutte contre le travail des enfants dans la région SAVA

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'étude sont de :

1. Réaliser un état des lieux du travail des enfants dans les secteurs d'activités autres que la filière vanille, entre autres, l'exploitation sexuelle et les activités liées, le travail

domestique, le travail dans les mines et les carrières de pierre, les travaux agricoles et le travail dans le secteur de la pêche traditionnelle, dans la SAVA

2. Cartographier et analyser les mécanismes de prévention et de lutte contre le travail des enfants afin de définir les axes de recommandations de plans d'action pour faire face au travail des enfants.

III. DEROULEMENT DE LA MISSION

Il s'agira essentiellement d'une recherche qualitative qui sera conduite par un(e) consultant(e) ou cabinet de consultant(e)s qui en portera l'entière responsabilité. Le/la consultant(e) pourra se proposer de collaborer avec d'autres consultants de son choix s'il/elle le juge nécessaire. L'étude devra être conduite d'une façon participative et collaborative, impliquant les parties concernées (autorités locales, acteurs institutionnels, associations et ONG locales, communauté éducative, enfants victimes et enfants à risque et leurs groupes,...).

Le/la consultant(e) aura à faire des entretiens auprès des autorités locales, des services pertinents, communautés locales et de la communauté éducative et devra réaliser des enquêtes qualitatives qui permettront d'établir un état des lieux des mécanismes de prévention et de lutte contre le travail des enfants ainsi que de connaître l'ampleur du travail des enfants, sa manifestation, les éventuels impacts socio-économiques et d'identifier les actions à mettre en œuvre.

Le/la consultant(e) travaillera en étroite collaboration avec le CTP et l'Expert en Suivi-Evaluation du projet SAVABE qui devront :

- Se documenter sur le concept du travail des enfants selon l'OIT, les différents instruments législatifs nationaux et les différents rapports/études sur le sujet.
- Valider et fournir des conseils sur le développement de la méthodologie et l'affinement des outils de collecte des données proposés par le/la consultant(e).
- Appuyer le consultant ou cabinet de consultant(e)s pour la recherche documentaire.
- Commenter et valider les résultats et livrables présentés par le/la consultant(e).
- Valider le rapport final.

IV. ACTIVITES

Les activités du/de la consultant(e) ou cabinet de consultant(e)s relatives à la réalisation de l'état des lieux du travail des enfants et à la cartographie et analyse des mécanismes de prévention et de lutte contre le travail des enfants consistent à :

- Soumettre le rapport de démarrage, incluant le plan travail qui indiquera les questions à traiter, la méthodologie à adopter, les sources d'informations et le calendrier de travail, 7 jours après la signature du contrat.
- Faire des entretiens avec les principaux responsables et acteurs locaux : autorités locales, Région, District, Commune, Fokontany, Directions régionales, services spécifiques, ONG, associations.

- Faire des enquêtes qualitatives dans différents sites, auprès des communautés locales, parents, enfants et enseignants.
- Faire des observations dans les endroits où les enfants sont signalés comme exploités : mine, carrière, hôtels, restaurants, ...
- Etablir une typologie des enfants travailleurs, typologie des activités, entreprises et conditions de travail impliquant le travail des enfants.
- Analyser les impacts du travail des enfants.
- Identifier et recenser les acteurs sociaux, structures, systèmes et services actifs œuvrant directement ou indirectement dans le domaine du travail des enfants. Les éléments à considérer seront les suivants : appellation, typologie, chronologie de développement, niveau de formalisation, rôle joué dans la lutte contre le travail des enfants, zones d'intervention ou couverture géographique, domaine d'intervention, noms des actions menées ou en cours, partenaires, patrimoine, responsables, contact et adresse.
- Analyser le niveau d'influence et les capacités des acteurs et mécanismes identifiés à traiter la problématique du travail des enfants dans la région, au moyen de la méthode SWOT et de toute autre méthode pertinente.
- Collecter et proposer des axes de recommandations et de plans d'actions pour faire face à la situation.
- Organiser au moins un atelier de consultation avec les parties prenantes clés.
- Organiser une réunion de présentation des résultats de l'étude avec les parties prenantes clé incluant le CTP et l'Expert en Suivi-Evaluation du projet SAVABE.
- Présenter au projet les résultats de l'étude avec intégration les résultats des travaux de consultation ainsi que les conclusions, remarques et recommandations collectées.
- Soumettre le rapport final.

V. LES REpondants

Les catégories de population qui feront l'objet des interviews ou discussions sont les suivantes :

- Les Directions régionales, services et structures intervenant au domaine du social.
- Les mineurs victimes du travail des enfants.
- Les groupes d'enfants à risques d'être victimes du travail des enfants.
- Les adultes impliqués dans le travail des enfants.
- Les acteurs dans les secteurs d'activité à risque (hôtels, bars, mines, carrières, vendeurs objets d'art...).
- Les gérant(e)s de maisons de passe et/ou logeuses.
- Les autorités locales et communautaires : gare routière, mairie, gendarmerie/police, brigade des mœurs, juge des mineurs, direction du travail, chefs de quartier.

- Les autorités religieuses (prêtres, pasteurs, imams, sœurs, « ampijoro »).
- Les familles/tuteurs.
- Le milieu scolaire (professeurs, administration scolaire, etc.).
- Les autres structures (ONGs, associations, etc.) qui travaillent sur la problématique dans les zones ciblées.

VI. RESULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS

Le/la consultant(e) ou cabinet de consultant(e)s fournira :

- Une note méthodologique détaillée et le plan de travail détaillé décrivant le processus d'élaboration de la stratégie, les sources d'informations et le calendrier de travail (au début de sa mission) approuvée par le projet,
- Le rapport de démarrage incluant la note méthodologique détaillée et le plan de travail détaillé approuvé par le projet,
- Le rapport intermédiaire des résultats de l'étude rédigé en français et en anglais, suivant un canevas préétablis convenu avec le projet, incluant les éléments et les informations suivantes :
 - Une liste de matériel documentaire et bibliographique de référence utilisé dans le cadre de l'étude,
 - Une liste des coordonnées complètes des acteurs identifiés et/ou rencontrés,
 - Les photos et films de la réalisation de l'étude,
 - Questionnaires remplis et vérifiés,
 - La problématique du travail des enfants dans les différents secteurs d'activités autres que la filière vanille, la manifestation du travail des enfants (principales causes, lieux et heures de travail, les dangers et risques physiques), typologie des enfants travailleurs, des activités, entreprises et conditions impliquant le travail des enfants, une estimation générale de l'ampleur du phénomène, les impacts sociaux et économiques, les recommandations d'axes d'intervention et de plans d'action.
 - Un état des lieux et analyse des acteurs sociaux, structures, systèmes et services œuvrant dans le domaine du travail des enfants.
 - Les résultats des travaux de consultation (entretiens, réunions, ateliers)

Ce rapport doit inclure en annexe les outils de collecte de données utilisés et validés par l'OIT,
- Le rapport final rédigé en français et en anglais en trois exemplaires sous un format papier et sur support informatique (clé USB).

VII. MANAGEMENT ET ORGANISATION :

Le/la consultant(e) ou cabinet de consultant(e)s signera un contrat de Collaborateur extérieur ou un contrat de service avec l'OIT, suivant l'évaluation de l'offre. Il sera mis sous la supervision technique du CTP et sous la supervision directe de l'Expert en Suivi et Evaluation du projet OIT/SAVABE.

Le/la consultant(e) ou cabinet de consultant(e)s utilisera ses propres ordinateurs.

VIII. DUREE ET LIEU DE L'ETUDE

L'étude se déroulera dans la région SAVA et couvrira aussi bien les zones rurales que les zones urbaines, pour une durée indicative de 60 jours à compter de la signature du contrat. A titre indicatif l'étude devrait commencer à partir du 20 Novembre 2018 au 20 Janvier 2019.

IX. PROFIL DU CONSULTANT

Le/la consultant(e) ou cabinet de consultant(e)s, une personne physique ou morale, devra avoir les profils suivants en son sein :

- Au minimum titulaire d'un Diplôme Supérieur Bacc+4 dans un domaine du social ou dans d'autres domaines similaires
- Ayant effectué au moins deux enquêtes de terrains ou analyse socio-économique relative aux droits des enfants ou autres domaines similaires
- Connaissance de l'environnement et de la problématique du travail des enfants à Madagascar
- Expériences souhaitées avec le Bureau International du Travail
- Bonne connaissance de la région SAVA et expérience de travail dans la région SAVA
- Bonnes connaissances de la langue Française et de la langue Malagasy.
- Aptitude physique
- Disposé à passer la nuit dans les communautés.

X. CALENDRIER DE PAIEMENT

Les paiements seront accordés après réception et validation des livrables requis. A cet effet, le règlement sera effectué en trois (3) tranches comme suit:

Livrables	Période	Pourcentage du paiement
A la signature du contrat	À la signature du contrat	15%
A l'approbation du rapport de démarrage incluant la note méthodologique détaillée et le plan de travail détaillé	Au plus tard dans 10 jours après la réunion de cadrage	20%

A la réception du rapport intermédiaire et des livrables attendus	Au plus tard, dans 65 jours après la signature du contrat	25%
A l'approbation du rapport final et des livrables attendus	A la fin du contrat, après validation et satisfaction du BIT	50%

Le paiement se fera par virement bancaire au compte bancaire local du/de la consultant(e) ou cabinet de consultant(e)s. Le(a) consultant(e) ou cabinet de consultant(e)s doit s'acquitter des impôts relatifs à ses activités menées dans le cadre de cette prestation, auprès des services fiscaux. Il doit aussi se conformer aux règles de l'OIT dans la conduite de sa mission et remplir tous les documents exigés pour son contrat avant le démarrage de ses activités.

XI. SOUMISSION DE CANDIDATURE

Cet appel à consultation est ouvert aux ONG, bureaux d'études et les consultants individuels.

Les candidats intéressés sont priés d'adresser leur dossier de candidature au bureau du projet OIT/SAVABE à Ampandronana, route vers la Plage, Sambava ou envoyés par email à antananarivo@ilo.org, au plus tard le 5 Novembre 2018 à 15 h 00.

Le dossier de candidature sera composé de :

1) une offre technique qui présentera :

- une brève description du cabinet ou du profil du/de la candidat(e) et son expérience dans une mission similaire
- une note technique présentant la méthodologie détaillée et le plan de travail décrivant le processus d'élaboration de la stratégie, les sources d'informations et le chronogramme de réalisation de l'étude.
- les CV détaillés, copies de carte d'identité nationale, copies des diplômes les plus élevés mettant en valeur les expériences et compétences.

2) une offre financière en Ariary, comprenant le budget détaillé de l'étude incluant : les honoraires, les coûts liés à la mise en œuvre de la méthodologie adoptée et à l'organisation de séances de présentation/restitution et les coûts liés à la production et multiplication des rapports.

Pour toutes demandes de renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter le 0344947779 pendant les heures d'ouverture de bureau ou envoyer vos questions à singa@ilo.org et raoelinarivo@ilo.org

XII. PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES OFFRES

Un Appel à candidature est d'abord lancé. La sélection se fera en principe en deux (2) phases :

1- une phase de présélection par l'établissement d'une liste restreinte des soumissionnaires les plus qualifiés pour la mission au regard de l'analyse des dossiers de soumission reçus ;

2- une phase de sélection par une interview des soumissionnaires présélectionnés sur la liste restreinte, avec une éventuelle demande de complément d'information, pour déterminer le ou les soumissionnaires à retenir pour les prestations.

Lors de la phase de présélection, les offres recevables seront évaluées, en fonction de la qualité technique et du prix de chaque offre technique.

- a) L'offre technique est notée sur 60
- b) Le prix est noté sur 40 points